



DEJEPS

Animation socio-éducative ou culturelle

Mention Animation Sociale

Diplôme d'État de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport

Niveau 5

Mayotte & La Réunion

du 22/01/2024
au 28/05/2025

Spécificité de la formation :

Mobilité intra-régionale et internationale

Durée de la formation

17 mois

700h

de formation aux CEMÉA

800h minimum

en structure d'alternance

Inscriptions :

du 01/12/2023
au 04/01/2024

Positionnement et démarrage formation :

du 22/01/2024
au 24/01/2024

Lieu :

Les locaux des Ceméa
à Dembeni (Mayotte)
à Saint-Denis (La Réunion)

Accessible à tous

Pour plus de précision, contactez
nos référents handicap :

CEMÉA MAYOTTE

Mariame MKADARA

secretariat.fp@cemea-mayotte.org

Ambassi DAROUÉCHI

animateur.foyer@cemea-mayotte.org

CEMÉA RÉUNION

Romain KOLTUNSKI

r.koltunski@cemea-reunion.org



Le métier d'animateur.trice coordonnateur.trice animation sociale

L'animateur coordonnateur ou l'animatrice coordonnatrice « animation sociale » met en œuvre des projets d'animation visant l'expression, le développement des relations sociales, l'insertion sociale.

Il ou elle assure la coordination d'une équipe de manière autonome, le suivi des partenariats et réseaux professionnels et institutionnels au bénéfice du développement local de l'organisation qui l'emploie.

Il ou elle est garant.e du bon déroulement des projets qu'il ou elle mène en organisant la formation et le travail des équipes sur un plan pédagogique technique et logistique. L'animateur coordonnateur ou l'animatrice coordonnatrice conduit, par délégation, le projet de la structure.



Diplôme d'État Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport

Cette formation au DEJEPS Animation socio-éducative ou culturelle, mention Animation sociale est organisée en 4 unités capitalisables (UC) :

- **UC1** : Être capable de concevoir un projet d'action ;
- **UC2** : Être capable de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action ;
- **UC3** : Être capable de conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socio-éducative dans le champ de l'Animation Sociale ;
- **UC4** : Être capable d'animer en sécurité dans le champ de l'animation sociale ;

Il est possible d'entrer en formation pour valider une ou plusieurs UC. Un module de positionnement permet de définir, en début de formation, le parcours individualisé de chaque stagiaire.



Les particularités de cette formation au Ceméa

Le **DEJEPS Animation Sociale** permet de se former à la coordination de projets dans une démarche d'intervention sociale auprès de publics spécifiques. Cette formation est en partenariat entre les Ceméa Mayotte et Ceméa Réunion incluant une mixité du groupe entre les deux départements et deux mobilités (intra-régionale et internationale).

Les Ceméa se démarque par :

- L'utilisation des méthodes actives dans le processus de formation.
- La valorisation du rôle du groupe de personnes en formation.
- L'aide au développement d'une identité professionnelle, d'un projet professionnel et mise en place des démarches d'accompagnement culturel durant la formation
- La mise en œuvre de parcours de formation et de suivis personnalisés.
- L'accès à la plateforme de ressources en ligne Yakamédia.



Infos et inscription

Mayotte : secretariat.fp@cemea-mayotte.org / 02 69 62 28 26

La Réunion : devis@cemea-reunion.org / 02 62 21 76 39

Mise à jour le 30/11/2023



La formation en centre est constituée de séances de travail en présentiel et visio-conférence, alternant travaux individuels en petits et en grands groupes.

Méthodes pédagogiques mobilisées : mises en situation, pratique d'éducation nouvelle, échanges de pratiques, apports théorique, analyse et pratiques d'activités. L'analyse de situations professionnelles vécues est menée tout au long de la formation pour permettre une prise de distance avec la pratique et le terrain.

Accès à la formation

Les prérequis et exigences requises pour la formation conformément à la réglementation (article 10 du décret n° 2006-1419 du 20 novembre 2006)

- Être titulaire d'un diplôme de secourisme.
- Être titulaire d'un diplôme de niveau 4 dans le champ de l'animation ou du travail social. (BPJEPS...)
 - OU être titulaire d'un diplôme de niveau 5.
 - OU être titulaire d'un diplôme de niveau 4 et avoir une expérience d'animation de 6 mois.
 - OU justifier de 24 mois d'activités professionnelles ou bénévoles correspondant à 1 600 heures minimum.

Modalités d'accès :

- Remise d'un dossier d'inscription, après validation des pré-requis, à nous retourner accompagné des pièces demandées (autorisation de captage à l'image, cv, lettre de motivation etc...)

Tarif et financement

Le DEJEPS peut être financé dans le cadre :

- d'un financement personnel
- d'un contrat d'apprentissage : apprentissage ou professionnalisation
- du plan de formation de l'employeur
- une prise en charge d'un OPCO
- CPF

Les dispositifs de financement indiqués dans cette plaquette le sont à titre indicatif. Contactez-nous pour vos devis et identifier avec vous les financements les plus adaptés à votre situation.

Mayotte : secretariat.fp@cemea-mayotte.org

La Réunion : devis@cemea-reunion.org

- Coût de la formation 10 500€ pour 700heures soit 15€/H
- Frais de dossiers: 40€

Pour les personnes recrutées dans le cadre de l'apprentissage, elles disposeront d'un salaire encadré et la formation sera prise en charge par l'OPCO.



Objectifs

Le DEJEPS mention Animation Sociale est un diplôme de niveau 5.

L'arrêté de création de la mention « animation sociale » précise les caractéristiques de ce secteur professionnel :

- Une animation pleine et entière (démarche d'éducation populaire) dans un secteur d'intervention sociale,
- Un travail en inter-professionnalité dans des équipes pluri-professionnelles,
- Un public en situation d'exclusion ou d'isolement,
- Une démarche d'animation et d'intervention sociale qui part de la personne (et non d'une catégorie de public) avec un accompagnement personnalisé.

Les deux derniers points situent certaines spécificités de l'animateur social du niveau du DEJEPS par rapport à l'animateur social titulaire du BPJEPS : la coordination et la conduite de formations.

Évaluation et validation

Pour valider sa formation il faudra :

- Validation des UC 1, UC 2 et UC 4 : production d'un document écrit personnel, support à une soutenance orale
- Validation des UC 3 : une épreuve de mise en situation professionnelle d'encadrement ou formative.

Équivalences Le titulaire d'un de ses diplômes (DEAS; DEES; DEEJE; DEES; DECESF) obtient de droit l'UC 1 et 2. Le titulaire d'un DEFA obtient de droit l'ensemble des UC du DEJEPS AS ou DPTR.

Débouchés après la formation

Vous pouvez exercer les métiers d'**animateur-coordonnateur ou d'animatrice-coordonnatrice**, animateur ou animatrice de réseau, coordonnateur ou coordonnatrice d'activités, responsable d'animation, adjoint.e de direction, agent de développement de la vie associative ou responsable de secteur dans des structures publiques ou privées auprès de tout type de public. Il sera possible de poursuivre votre parcours vers un DESJEPS Direction de Structure et de Projet.

Une formation en partenariat avec :